

Evolution du protocole sanitaire et du contact -tracing



Port du masque

Le rectorat de l'académie de Rennes vient de nous informer des nouvelles conditions concernant le port du masque. A compter du 30 novembre, et sur tout le territoire de l'académie, le port du masque est obligatoire pour toute personne de 6 ans et plus, dans les cours de récréation des écoles et établissements scolaires. Merci d'en prendre note et d'en échanger avec vos enfants.

Evolution des règles du contact-tracing dans le premier degré (école primaire)

-La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves n'entraîne plus la fermeture de la classe. Les élèves présentant le résultat d'un test négatif pourront poursuivre les apprentissages en présentiel.

- Un nouveau dépistage sera fortement recommandé au bout de 7 jours sans qu'il soit obligatoire pour la poursuite ou la reprise des cours en présence.

- La réalisation des tests relèvera des familles qui pourront se rendre en pharmacie ou en laboratoire. Les résultats des tests présentés par les élèves ou leurs représentants légaux sont utilisés uniquement pour permettre la poursuite des apprentissages en présence des élèves et ne font l'objet d'aucune conservation par l'école.

- Ces mesures peuvent d'ores et déjà être mises en place et devront s'appliquer pleinement à compter du lundi 6 décembre 2021.

Il est précisé que les mesures de fermeture de classes décidées antérieurement restent applicables pour la durée initialement prévue.